



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 343

1^{er} novembre 2011

Campagne *Fixer des cibles de revenu pour le Québec*

Ça se poursuit!

Depuis quelques mois, le Collectif et son réseau luttent pour que le gouvernement adopte des cibles décentes de revenu et prévoit des moyens pour les atteindre, selon un échéancier défini. Pour ce faire, il faut favoriser un grand débat au sein de la population québécoise, ce que permettrait une commission parlementaire avec consultation générale. Pour l'obtenir une telle consultation, il y a deux moyens : que la Commission de l'économie et du travail (CÉT) prenne l'initiative de la tenir ou que l'Assemblée nationale donne un tel mandat à la CÉT. Avec l'action *Oui, il faut débattre de la pauvreté au Québec*, plus de 500 citoyenNES ont envoyé le même message aux 124 parlementaires pour faire pression sur ces deux plans. Les réponses des parlementaires n'ont pas été satisfaisantes : la campagne *Fixer des cibles de revenu pour le Québec* se poursuit donc à travers une nouvelle action.

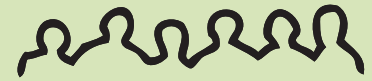
Une motion contrecarrée à l'Assemblée nationale

Le 25 octobre, la députée indépendante Lisette Lapointe (Crémazie) a présenté une motion à l'Assemblée nationale (voir la page suivante), motion déposée conjointement avec les indépendantEs Jean-Marie Aussant (Nicolet-Yamaska), Louise Beaudoin (Rosemont), Pierre Curzi (Borduas), le député solidaire Amir Khadir (Mercier) et, au nom de l'aile parlementaire du Parti Québécois, Dave Turcotte (Saint-Jean). Afin d'informer les journalistes de la Tribune

de la presse, le Collectif a participé à un point de presse (qu'il est possible de visionner au <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-37827.html?support=video>) quelques minutes avant la présentation de la motion. Malheureusement, elle n'a jamais été débattue, le leader parlementaire adjoint, Robert Dutil (Beauce-Sud), ne consentant même pas à son simple dépôt ! À défaut d'être totalement surprenant, ce refus de la part des parlementaires libéraux demeurait décevant. Cependant, c'était loin d'être terminé !

Une audition insuffisante de la CÉT

Judi dernier, les membres de la CÉT étaient en séance de travail pour statuer sur les modalités de l'examen du rapport de la ministre Boulet. Ils ont fait fi de l'insistance citoyenne et des appels répétés de leurs collègues parlementaires et ont décidé que, pour l'instant, une audition publique du Comité consultatif sur son propre avis et des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) sur le rapport de la ministre Boulet serait suffisante. Cette audition devrait avoir lieu à la fin novembre ou au début de décembre. Ensuite, les membres de la CÉT se réuniront à nouveau afin de déterminer si des consultations plus larges sont nécessaires. Déjà, il est possible de répondre à leur interrogation : oui, une consultation générale est nécessaire ! Pour bien leur faire comprendre, l'action *DéputéEs, pourquoi empêchez-vous le débat?* est lancée.



Bougeons!


DéputéEs, pourquoi empêchez-vous le débat?



Après l'action *Oui, il faut débattre de la pauvreté au Québec*, le Collectif en lance une nouvelle dans le but d'élargir ses appuis du côté des parlementaires québécoisES. Ainsi, du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre (jour de La grande guignolée des médias 2011), l'action *DéputéEs, pourquoi empêchez-vous le débat?* ciblera particulièrement les députéEs qui n'ont pas appuyé la demande de tenir une commission parlementaire avec consultation générale sur la pauvreté au Québec. Pendant tout le mois, le même message leur sera relayé par courriel, réclamant qu'ils et elles prennent position sur cette revendication des plus démocratiques : un débat de société. Pour y participer, rien de plus simple : rendez-vous au http://pauvrete.qc.ca/article.php?id_article=765, ouvrez le document qui s'y trouve et suivez les instructions. Allez ! Un petit effort pour un Québec riche de tout son monde !

La motion déposée à l'Assemblée nationale le 25 octobre

« **Compte tenu** du fait que l'écart se creuse sans cesse entre les riches et les pauvres, tel que le souligne à juste titre le Collectif pour un Québec sans pauvreté dans la lettre qu'il a adressée à tous les parlementaires, dans la foulée de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté : Que l'Assemblée nationale demande à la Commission de l'économie et du travail d'examiner la question de la pauvreté au Québec de manière à respecter les dispositions de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (articles 14, 60 et 62) et de tenir dans les plus brefs délais une consultation générale. De plus, que l'Assemblée nationale invite tous les parlementaires à signer la lettre d'engagement *Oui, il faut débattre de la pauvreté au Québec* ».

Voilà le libellé de la motion déposée à l'Assemblée nationale le 25 octobre et qui n'a pas reçu le consentement pour être débattue. Pourtant, l'obligation pour le gouvernement de fixer des cibles de revenu, notamment pour les personnes à l'aide sociale et les travailleuses et travailleurs pauvres, le devoir qu'a la ministre de présenter un rapport en réponse à l'avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) portant justement sur ces cibles et l'examen de ce rapport par une commission compétente sont des éléments essentiels à un débat public large sur la pauvreté au Québec. Reste à touTEs les parlementaires à reconnaître ceci et à appuyer par conséquent un débat public ! 

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Pour un débat public sur la pauvreté

Une commission parlementaire peut encore faire la différence

QUÉBEC, le 25 octobre 2011 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est profondément déçu du rejet, par l'Assemblée nationale, d'une motion présentée par Madame Lisette Lapointe, députée de Crémazie, concernant la tenue d'une commission parlementaire avec consultation générale sur la pauvreté au Québec.

Le Collectif réclame une telle commission parlementaire depuis que la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a déposé sa réponse à l'avis du Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur les cibles de revenu à fixer pour éliminer la pauvreté au Québec. La population québécoise doit avoir la possibilité de s'exprimer sur un enjeu aussi fondamental dont les impacts sociaux sont considérables.

La Commission de l'économie et du travail (CÉT) pourra décider de son propre mandat lors d'une prochaine séance de travail. « Les membres de la CÉT doivent saisir l'occasion et permettre un débat public large sur cet enjeu », a martelé Robin Couture, porte-parole du Collectif. Ces membres, les députéEs Claude Bachand, d'Arthabaska, Stéphane Bergeron, de Verchères, Pascal Bérubé, de Matane, Jean D'Amour, de Rivière-du-Loup, Gérard Deltell, de Chauveau, André Drolet, de Jean-Lesage, Maryse Gaudreault, de Hull, Johanne Gonthier, de Mégantic-Compton, Georges Mamelonet, de Gaspé, Guy Ouellette, de Chomedey, Lorraine Richard, de Duplessis et Dave Turcotte, de Saint-Jean, sont appeléEs à inscrire à l'agenda public cet exercice démocratique nécessaire.

Profil du Collectif

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 35 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi qu'une quinzaine de collectifs régionaux. Toutes ces organisations ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense de droits et la promotion de la justice sociale. Des centaines d'organisations et d'individuEs de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appui.

- 30 -

Renseignements : Martin Michaud, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca